

DECRET N° 83-70 du 28 Février 1983

chargeant le Camarade Zul Kifl SALAMI, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique, de l'intérim du Camarade Amidou BABA-MOUSSA, Ministre de l'Information et de la Propagande pour compter du 26 Février 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;

VU le décret N°82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 26 Février 1983, le Camarade Zul Kifl SALAMI, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique est chargé de l'intérim du Ministre de l'Information et de la Propagande pendant l'absence du Camarade Amidou BABA-MOUSSA.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 28 Février 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 4 SGG 4 MIP-MPSAE 6 PPC 2 autres Ministères 19 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN-UNB-FASJEP 8 DCCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-